

NOTE POUR ESSAYER DE COMPRENDRE EN QUOI LES CRIMES STALINIENS  
CONTRE LE PEUPLE UKRAINIEN SONT D'UNE GRAVITE ET D'UNE VIOLENCE  
INOUIES MAIS NE CONSTITUENT PAS POUR AUTANT UN CRIME DE GENOCIDE  
MAIS PLUTÔT UN POLITICIDE ET/OU CRIME CONTRE L'HUMANITE

Dr Prof. Joël KOTEK

Professeur à l'ULB et enseignant Sces Po Paris, spécialiste des génocides

## 7 éléments clefs pour décrire un crime sans précédent

Qu'est-ce qu'un génocide et en quoi se distingue-t-il du crime contre l'humanité et/ou politicide ? Le génocide s'en distingue par au moins sept caractéristiques spécifiques.

1°) Un crime collectif qui vise **un groupe**. Le génocide est au groupe ce que l'homicide est à l'individu. Il se caractérise par le refus du droit à l'existence d'un groupe humain. C'est la simple appartenance théorique au groupe visé qui détermine le destin individuel du persécuté et ce, quand bien même ce groupe « en tant que tel » n'est souvent qu'une construction fantasmatique des persécuteurs. Il se distingue ainsi du crime contre l'humanité par l'introduction de la notion de groupe et par la volonté de détruire le groupe en tant que tel.

2°) La caractéristique **'communautaire' du groupe persécuté**. Les victimes d'un génocide doivent faire partie d'un "groupe national, ethnique, racial ou religieux". Si les actions impliquées sont dirigées contre des individus, ce n'est pas dans leur capacité individuelle mais comme membres du groupe 'communautaire'. Sont donc exclus les groupes politiques (trotskistes), culturel (ethnocide des Ouigours, Tibétains, Grecs d'Anatolie), sociaux (victimes des Khmers rouges, paysans ukrainiens), sexuels (triangles roses), socioéconomiques (la « classe » des koulaks). D'autres concepts s'appliquent à ces crimes : 'massacre de masse', 'politicide', 'ethnocide', 'épuration ethnique', tous passibles de la Cour pénale internationale au titre de 'crimes contre l'humanité'.

3°) **Un contexte de haine raciale radicale**. La caractérisation (pseudo) biologique du groupe cible explique la radicalité de toute entreprise génocidaire. Le génocide constitue le point d'aboutissement -logique mais non obligatoire- d'une weltanschauung raciste (Empire colonial allemand, Allemagne nazie, Rwanda) ou ultranationaliste (Jeunes-Turcs). Ce n'est pas

raison que les nazis utilisèrent l'expression 'solution finale' pour caractériser le processus de destruction des Juifs européens. Le génocide signe, en effet, la disparition définitive de l'objet maudit, détesté, haï. Il n'y a pas de compromis possible avec l'Autre 'racial' ou 'ethnique' ; une fois enclenché, le génocide ne peut qu'aller à son terme à moins d'un effondrement (défaite). L'ennemi à abattre est ainsi systématiquement déshumanisé : il est un représentant d'une sous-humanité dont l'existence ne se justifie plus (Herero), un corps étranger dont il faut absolument se débarrasser (Arménien), un principe microbien (Juif), un cancrelat (Tutsi).

**Aucun compromis, aucune conversion, aucune échappatoire n'est envisageable.** La différence entre un crime qui vise une 'race' et celui qui vise un groupe social, un groupe politique, une classe, tient à ce que nul ne peut échapper à sa race (pour les nazis le Juif étant marqué par ses « gènes » ; même les convertis au catholicisme sont gazés), tandis que changer de groupe social, d'affiliation politique, de classe reste en théorie toujours possible.

L'aversion des bolcheviks pour la Pologne et pour la noblesse en général, n'a pas empêché le Conseil des commissaires du peuple (Sovnarkom) de confier la Tcheka, puis le Gépéou à Félix Dzerjinski, rien moins qu'un membre de la petite... noblesse polonaise. C'est à l'Ukrainien Khrouchtchev qu'il revint de succéder au bourreau de l'Ukraine.

Dans les cas de génocide, il ne doit rien rester de l'entité ennemie ; d'où le double processus parallèle d'effacement des traces matérielles (ici, destruction de synagogues, là, de monastères) et de réécriture négationniste. Tout génocide s'accompagne nécessairement d'une dynamique négationniste. Aussi faut-il se garder de recourir, selon nous, aux termes de génocide «de classe» et ce, même, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'épisode tragique de la Grande famine de 1932-33, dont on sait aujourd'hui qu'elle a été parfaitement orchestrée par Staline.

4°) L'intention **d'extermination totale** du groupe visé. Le génocide ne procède pas d'une simple volonté de massacrer des civils pour briser l'âme d'un peuple (politicide nazi en Ukraine, soviétique en Ukraine) et/ou d'expulser des civils d'un territoire donné (épurations ethniques en Bosnie et au Kosovo). L'objectif est de **détruire le groupe dans sa totalité, hommes, femmes, vieillards et surtout enfants**, sans la moindre possibilité de fuite. Toutes les actions visent à détruire les fondations mêmes de la vie du groupe cible. Dans ce contexte, on comprendra que les **enfants**, parce que porteurs d'avenir, sont les cibles prioritaires des tueurs. Le fait que des enfants arméniens aient été kidnappés et convertis de force n'enlève rien à la volonté jeune-turque d'en terminer définitivement avec le peuple arménien. C'est ce qu'exprime le terme de phrase « tout ou partie » dans la

convention de 1948. A défaut de la totalité, c'est bien la 'part substantielle' du peuple cible qui doit disparaître à jamais, de manière telle à ce qu'il ne puisse plus assurer sa reproduction. A contrario, si un groupe humain est éliminé sans que personne n'ait eu l'intention de le faire, ce n'est pas un génocide (Amérindiens).

5°) La mise en œuvre systématique (donc préméditée) de la volonté génocidaire. Pour qu'il y ait génocide, le plan concerté doit nécessairement être complété d'une décision. Un génocide n'a rien de spontané. Il ne peut se comprendre que dans le cadre d'un complot qui vise à la destruction du groupe. Le génocide des Tutsi du Rwanda fut soigneusement préparé (achats massifs de machettes, constitution de milices, création de média pousse-au-crime). Comme tout génocide, il eut son moment zéro (l'attentat du 6 avril contre Juvénal Habyarimana) où tout bascula sans possibilité de retour. Plus d'un million de Tutsi périrent ensuite en près de 100 jours. Pour chaque génocide, ces moments clés sont connus : mai 1904 (arrivée de von Trotha en Namibie), 24 avril 1915 (600 notables arméniens sont assassinés sur ordre du gouvernement), juillet et octobre 1941 (extermination des Juifs soviétiques puis européens). Presque systématiquement, la guerre est l'élément clef qui ouvre l'espace entre l'intention et le passage à l'acte. C'est la guerre, coloniale (Herero), internationale (Turquie), idéologique (opération Barbarossa) ou encore civile (Rwanda) qui permet la libération des pulsions meurtrières : « Le séisme rompt les barrières morales. Le potentiel de destruction accumulé au cours des décennies par un Etat contre un groupe se déchaîne brusquement » (Ternon).

6°) Un crime d'Etat : le terme de génocide ne s'applique qu'à des crimes ordonnés par un gouvernement ou un pouvoir de fait. Seul le pouvoir d'un Etat avec son armée, sa police, son administration, ses divers relais dans la société permet le déploiement d'une entreprise criminelle à grande échelle. Ce pouvoir dispose en général des moyens nécessaires pour légaliser ses actes après coup, ce qui justifie le recours à une législation internationale d'exception (Ternon). Les massacres commis par des bandes ou organisations illégales relèvent de la justice nationale ordinaire, sauf s'il est prouvé que ces bandes ont été organisées et soutenues par le pouvoir en place.

7°) Un processus continu et dynamique : tout génocide est constitué par une multiplicité d'actions qui, létales ou non létales (i.e. transfert d'enfants), visent, toutes, à détruire les bases de survie du groupe en tant que groupe. De par son caractère systématique, un génocide se construit sur des milliers de crimes de masse. Un crime isolé, même aussi odieux que celui de Srebrenica en Bosnie, ne peut dans ce cas constituer à lui tout seul un crime

de génocide. Il est tout évident qu'une fois enclenché, un génocide ne prendra fin qu'au seul cas d'une défaite militaire (Rwanda). Son caractère monstrueux, même aux yeux de ses instigateurs, oblige à aller jusqu'au bout et ce, notamment pour éviter, dixit Himmler, que les « enfants ne deviennent un jour les vengeurs de leur père ». Il en est différemment dans le cas des crimes contre l'humanité. Toute meurtrière et surtout criminelle qu'elle fut (cinq millions de morts, dont au moins quatre millions d'Ukrainiens), cette famine organisée n'a eu pas pour objectif de supprimer jusqu'aux derniers les paysans d'Ukraine mais bien de leur briser l'échine. C'est Staline qui mit fin à l'*Holodomor*, c'est-à-dire à sa propre politique d'extermination par la faim, dès qu'il jugea la leçon comprise. Et tout rentra effectivement dans l'ordre ... stalinien : les Ukrainiens acceptèrent le joug soviétique et kolkhozien. Contrairement au génocide, le politicide à une visée rédemptrice. Il ambitionne avant tout à une reconstruction sociopolitique précise, certes, par une pédagogie de la violence extrême. L'objectif avoué et insensé des Khmers rouges était bien de régénérer leur peuple, pas de la détruire.

Ainsi, si un crime contre l'humanité traduit bien la subordination des moyens à une fin (soumission d'un peuple ou contrôle exclusif d'un territoire), il en est tout autre avec le crime de génocide. Le crime de génocide est une fin en soi. La destruction de l'Autre constitue même le but de guerre principal. En cela, tout intimement lié qu'il soit à la guerre, le génocide ne se confond pas avec celle-ci et peut même lui être antagoniste puisqu'il peut jusqu'à contrarier la conduite des opérations. En 1945, alors qu'ils savaient la guerre perdue, les nazis ne songèrent nullement à interrompre le processus d'extermination des Juifs.

Il ressort de ce qui précède que, contrairement aux idées reçues, un génocide n'implique pas nécessairement un critère quantitatif. Si le génocide des Herero ne concerna "que" 60.000 individus, il faut parler de génocide dans la mesure où ceux-ci constituaient 80% de la population totale herero. De même, si on évalue à environ soixante millions le nombre de morts pendant la Seconde Guerre mondiale, parmi ceux-ci seuls les six millions de Juifs, et sans doute les Tsiganes, doivent être considérés comme victimes du génocide nazi. Seul le million de Tutsi exterminés doivent être considérés comme victimes d'un génocide ; les milliers de Hutu démocrates furent, eux, victimes d'un 'politicide', au sens de Ted Gurr et de Barbara Harff, c'est-à-dire d'un massacre dirigé contre une opposition supposée ou réelle. L'Hutu modéré est un opposant. On le tue individuellement pour ce qu'il a fait (crime motivé) ; le Tutsi est intrinsèquement innocent : on l'extermine collectivement pour ce qu'il est, un être nuisible (crime immotivé). Enfin, la haine absolue dont sont l'objet les victimes d'un génocide explique en quoi ses effets sont toujours irréversibles: il ne reste plus que 60.000 Arméniens en Turquie soit 8 fois moins qu'en France, tout au plus 20.000 Juifs en Pologne

sur les 3.3 millions qu'elle comptait en 1939, quelques dizaines de milliers de Tutsi dit de l'intérieur au Rwanda. Quant à l'ethnie des Herero, autrefois majoritaire, elle ne constitue plus aujourd'hui que 7% de la mosaïque ethnique namibienne. C'est pour cette raison que les Juifs ont choisi le terme 'Shoah' pour caractériser leur génocide. Ce mot tiré de la Bible, sans être pour autant de nature religieuse, désigne une catastrophe irréversible, après laquelle rien ne saurait plus être comme avant. Ce caractère irréversible n'est pas systématique dans le cas des autres crimes contre l'humanité: toutes profondes que purent être les saignées en Ukraine, en Bosnie et au Cambodge, ces trois peuples sont toujours majoritaires dans leur pays.

## Quatre génocides au 20ème siècle

De ce qui précède, doivent être considérés comme génocides, les quatre massacres de masse suivants : outre la Shoah, les violences collectives dont furent victimes les Herero et les Nama de Sud-ouest africain en 1904-1905, les Arméniens et Assyro-chaldéens d'Anatolie en 1915-1917 et les Tutsi du Rwanda en 1994. Le massacre des Tsiganes durant la Seconde Guerre mondiale est d'essence génocidaire (H. Asséo), même si les circonstances furent différentes de celle de la Shoah. C'est l'oppression séculaire et les mauvais traitements infligés aux "voleurs de poules" qui amenèrent les dirigeants nazis à passer du harcèlement systématique, à l'emprisonnement des Tsiganes dans le cadre d'une politique de « prévention de la criminalité », puis à la définition d'une « race étrangère » à surveiller, à parquer, puis « finalement à déporter et à exterminer » (G. Lewy). Au minimum, 200.000 Tsiganes furent exterminés par les nazis.

Chacun de ces crimes fut sans précédent au sens où, tous ces peuples furent l'objet d'une politique d'éradication physique, radicale et sans appel.

## Typologie des violences de masse

On peut ainsi dégager en fonction des objectifs visés, quatre dynamiques criminelles fondamentales de nature, certes, différentes, mais qui peuvent être complémentaires:

- **Politicide** ou soumission d'un groupe : le but est de détruire partiellement un groupe pour soumettre totalement ce qui en restera. C'est le cas des crimes de classe tel l'**Holodomor**.
- **Ethnocide** ou éradication culturelle : ce crime regroupe tous les cas historiques où un groupe disparaît culturellement ou linguistiquement, avec ou sans massacres de masse.
- **Démocide** : quasi synonyme d'ethnocide dans la mesure où l'idée est de nier la réalité d'une entité nationale constituée pour la fondre dans un ensemble plus vaste. A croire Poutine, il n'y a jamais eu de nation

ukrainienne. L'Ukraine n'est que la Petite-Russie. Pour les Turcs, les Kurdes, linguistiquement indo-européens, seraient des Turcs des Montagnes.

- *Épuration ethnique* ou éradication d'un groupe d'un territoire donné : le but est de chasser, par des actions de violences extrêmes (assassinats, viols systématiques) un peuple de trop sur 'ma terre' (cf. Bosnie-Herzégovine).
- *Génocide* ou éradication physique et totale d'un groupe 'communautaire' : le but est de faire disparaître un peuple de trop sur 'la terre'.

### Conclusion

1. N'oublions pas que les criminels de guerre nazis qui furent pour certains d'entre eux pendus à Nuremberg furent condamnés à mort pour crime contre l'Humanité et non de génocide.
2. Notre soutien au peuple ukrainien doit être sans faille, au-delà de ces querelles de mots. Les Ukrainiens d'hier comme d'aujourd'hui doivent avoir toute notre compassion.

